

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS modifié D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant:
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET
DE PARC EOLIEN DE LA LUÇOISE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LUC,
PAR LA SOCIÉTÉ SAS CENTRALE EOLIENNE LA LUÇOISE, FILIALE DE TOTAL ENERGIE

Le public est informé que l'arrêté n° PREF-BCPPAT-2023-032-002 du 1er février 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique pour la demande d'autorisation environnementale du projet de parc éolien de la Luçoise sur le territoire de la commune de Luc par la société SAS centrale éolienne La Luçoise est modifié par l'arrêté n° PREF-BCPPAT-2023-047-001 du 16 février 2023.

M. Jean-Pierre BARRERE, cadre de la fonction publique en retraite, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Luc :

- lundi 27 février 2023, de 09h00 à 12h00,
- jeudi 9 mars 2023, de 14h00 à 17h00,
- vendredi 17 mars 2023, de 09h00 à 12h00,
- mardi 28 mars 2023, de 14h00 à 17h00 au lieu de vendredi 28 mars, contrairement aux mentions figurant sur l'avis initial.

L'ensemble des autres informations restent inchangées.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

SIGNE

Laure TROTIN